



Conditions de participation aux divers championnats pour la saison 2011 dans le Loiret

Championnat départemental route

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route inscrites **au calendrier du Loiret (2 pour les 13/14 et 15/16ans)**, excepté la Ronde du Loiret.
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2010, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves est justifiée.

Championnat régional route

- Avoir participé au championnat départemental sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

A noter : tout engagement devra être fait par le Président du club qui en prendra toute responsabilité.

Championnat national route

- Avoir participé aux championnats départemental et régional sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

A noter : tout engagement devra être fait par le Président du club qui en prendra toute responsabilité.

Championnat national contre la montre

- Avoir participé au championnat départemental ou régional contre la montre.

A noter : tout engagement devra être fait par le Président du club qui en prendra toute responsabilité.

Critères de sélection aux championnats

La commission cycloportive établira les sélections aux championnats nationaux en fonction des critères suivants et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1) le champion départemental
- 2) le champion régional
- 3) la catégorie de valeur
- 4) nombre de participations **dans le Loiret**
- 5) en cas d'égalité, la commission statuera